

Séance du 7 avril 2021

Convocation du 12 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUPONT BLOND Rachel, FRANCOIS Loïc, LEVASSEUR Yasmine, DECORNET Aïda, WARIN BLIN Maïté, COMTE Sophie, EKOUME Alain, LEANDRI Guillaume, DELACHAPELLE-MOREL Denis, DEHAISNE Jean-Jacques, RENAULT-RENAUD Eric, , DEVILLE Francesca, BORGES Dina, BOYER Joanic,

Excusés : LE MOULLAC Yves, BEZEAUX Christian, DELANDRE Bérengère, TURMEL Sandra, WEYDT ROUVEURE Julie

Pouvoirs de : PELLEGRINELLI Fabien à Jean-Claude PELLERIN, KAZMIERCZAK René à DECORNET Aïda,

RYBARCZYK Sandrine à LEVASSEUR Yasmine

Secrétaire de Séance : DELACHAPELLE-MOREL Denis

Ordre du jour :

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

2/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

3/ Finances

Subventions 2021

4/ Finances

Crédits Scolaires 2021

5/ Compte Administratif 2020

6/ Compte de Gestion 2020

7/ Affectation du résultat 2020

8/ Vote des taux communaux 2021

9/ Budget Primitif 2021

10/ Demandes de subvention au Conseil Départemental

11/ Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DESIGNE** M. Denis DELACHAPELLE-MOREL , comme secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **VALIDE** le projet sous réserve du choix des matériaux pour les allées, de la couleur du portail et du choix du kiosque
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021, au plus fort taux, pour la réalisation du kiosque
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer ce dossier de DETR 2021

3/ Finances

→ Subventions 2021

DESIGNATION	Rappel 2020	PROPOSITION 2021
Subvention d'Equilibre		
AC DU CLERMONTOIS	2 000,00 €	2 300,00 €
TENNIS CLERMONT	0,00 €	0,00 €
ACPG-CATM (Anciens combattants)	176,00 €	200,00 €
AMICALE DES POMPIERS	209,00 €	100,00 €
CHEVEUX BLANCS	859,00 €	500,00 €
COMITE DES FETES	5 295,00 €	2 000,00 €
JUDO CLERMONTOIS	230,00 €	500,00 €
RUGBY DU CLERMONTOIS	500,00 €	300,00 €
ENTENTE BLS/FJ	1 000,00 €	0,00 €
ECOLE DE FOOTBALL	0,00 €	0,00 €
ASFJ GYMNASTIQUE	500,00 €	500,00 €
TENNIS DE TABLE	150,00 €	300,00 €
DETENTE ET LOISIRS DES NACOTS	150,00 €	150,00 €
LA DANSE DES FUSEAUX	150,00 €	150,00 €
MINI RCC	150,00 €	0,00 €
ETANG DES NACOTS	150,00 €	0,00 €
BIEN VIVRE AU BEGUINAGE	150,00 €	0,00 €
Sous Total	11 669,00 €	7 000 €
Subvention de Fonctionnement		
COOP BERONNELLE	1 080,00 €	1 080,00 €
COOP ELEM TUILERIE	741,00 €	741,00 €
COOP MATER TUILERIE	1 239,00 €	1 239,00 €
PREVENTION ROUTIERE	0,00 €	
Sous Total	3 060,00 €	3 060,00 €
Total général subventions	14 729,00 €	10 060,00 €
CCAS	8 000,00 €	8 000,00 €
Total CCAS	8 000,00 €	8 000,00 €

- Monsieur DELACHAPPE-MOREL pour le Comité des Fêtes
- Monsieur BOYER Joanic pour le Rugby Clermontois
- Monsieur DEHAISNE Jean-Jacques pour le Comité des Fêtes

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution des subventions à ces associations en raison des fonctions qu'ils y occupent.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accorder aux Associations concernées ainsi qu'au CCAS, les subventions proposées par Monsieur le Maire.

4/ Finances

→ Crédits Scolaires 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

- **ADOPTÉ** les Crédits Scolaires comme suit :

CREDITS SCOLAIRES 2021

Attribution par élèves	2020	2021
Crédits scolaires élémentaires	65,30€	65,30€
Crédits scolaires pré-élémentaires	72,00€	72,00€

Dotations matériel par classe	2020	2021
	100,00€	100,00€

CREDITS SCOLAIRES	2020				2021			
	Elémentaire	Pré élémentaire	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Pré élémentaire	Primaire	Maternelle
	BERONELLE		TUILERIE		BERONELLE		TUILERIE	
Nombre de classes	2	1	4	3	2	1	4	3
Effectifs	37	22	96	62	29	23	102	59
Crédits scolaires (Attribution/élève x effectifs)	2 416 €	1 584 €	6 268 €	4 464 €	1 894 €	1 656 €	6 661 €	4 248 €
Dotations matériel (Dotation par classe x Nb de classes)	200 €	100 €	400 €	300 €	200 €	100 €	400 €	300 €
Total crédits scolaires (Crédits scolaires + Dotations matériel)	2 616 €	1 684 €	6 668 €	4 764 €	2 094 €	1 756 €	7 061 €	4 548 €
	4 300 €		11 433 €		3 850 €		11 609 €	
Total	15 733 €				15 459 €			

5/ Compte Administratif 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2020, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé et présenté par Monsieur le Maire, procède à son approbation.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir constaté l'exacte conformité avec le compte de gestion du Trésorier, à l'unanimité,

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, suivant le tableau :

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2020				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	1 514 981,28	1 951 148,57	436 167,29
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2019)	0,00	767 928,79	767 928,79
Résultat de clôture Fonctionnement 2020				1 204 096,08
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	306 391,00	970 942,32	664 551,32
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2019)	505 645,43	0,00	-505 645,43
Résultat de clôture Investissement 2020 (1)				158 905,89
<i>(1) Dans le BP N+1: reporter en D001 en cas de déficit ou R001 en cas de résultat excédentaire,</i>				
/				
Solde global d'exécution de l'exercice 2020				1 363 001,97
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	39 500,00		-39 500,00
RESULTATS CUMULES 2020		2 366 517,71	3 690 019,68	1 323 501,97
REPRISE DES RESULTATS	Besoin total de financement (Recettes Invest 1068)			

6/ Compte de Gestion 2020

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7/ Affectation du résultat 2020

Pas d'affectation du résultat cette année.

8/ Vote des taux communaux 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

➤ **ADOPTE** à l'unanimité les taux d'impositions de l'exercice 2021 comme suit :

- ⇒ Taxe sur le foncier bâti : 62.35 %
- ⇒ Taxe sur le foncier non bâti : 62.58 %

9/ Budget Primitif 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

➤ **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

3 091 136.08 € en section de fonctionnement

1 226 995 € en section d'investissement

→ Emprunt

Madame Rachel Blond rappelle que pour les besoins de financement des travaux du nouveau cimetière, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR.,

- **DÉCIDE** de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000€ à la Banque Postale sur 15 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant à ce dossier

10/ Demandes de subvention au Conseil Départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- **DECIDE et AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un kiosque dans le nouveau cimetière

- **SOLLICITE** l'autorisation du Conseil Départemental pour commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté d'attribution de la subvention.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

- Réalisation d'un kiosque dans le cimetière nouveau : 65 000 € HT
78 000 € TTC

11/ Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

Conformément à l'article R2321-2 §3, le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général.

Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Elle fait l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution du risque.

Cette provision doit être instituée par le Conseil municipal par délibération.

En cas de survenance du risque (créances irrécouvrables admises en non-valeur), la provision est reprise.

Les provisions sont obligatoires et constituent une opération d'ordre mixte semi-budgétaire, se traduisant au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation).

Les provisions doivent figurer au budget primitif et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision.

Il conviendra donc de constater chaque année une dépréciation à minima à hauteur de 15% des créances d'une ancienneté supérieure à 720 jours, pour lesquelles aucune provision n'est encore inscrite.

Les montants concernés seront déterminés chaque année en partenariat avec les services du Comptable Public, pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **DECIDE** que les crédits budgétaires afférents soit 2 500€ seront inscrits au BP à l'article 6817 en section de fonctionnement et que la reprise des provisions devenues sans objet se fera chaque année au 7817, par un titre d'ordre mixte.

La séance est levée à 20h45

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente**
- 3/ Finances**
Subventions 2021
- 4/ Finances**
Crédits Scolaires 2021
- 5/ Compte Administratif 2020**
- 6/ Compte de Gestion 2020**
- 7/ Affectation du résultat 2020**
- 8/ Vote des taux communaux 2021**
- 9/ Budget Primitif 2021**
- 10/ Demandes de subvention au Conseil Départemental**
- 11/ Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	
Loïc	FRANCOIS	
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	Excusé
Aïda	DECORNET	
Christian	BEZEAUX	Excusé
Maité	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	
Joanic	BOYER	
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE- MOREL	
Bérengère	DELANDRE	Excusée
Francesca	DEVILLE	
Alain	EKOUME	
Guillaume	LEANDRI	
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Fabien	PELLEGRINELLI	Excusé
Eric	RENAULT- RENAUD	
Sandrine	RYBARCZYK	Excusée
Sandra	TURMEL	Excusée
Julie	WEYDT- ROUVEURE	Excusée